

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
En dehors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 17 SEPTEMBRE 1846.

Les espérions qu'éclairée par les chiffres que nous avons sur le cours des grains et sur la valeur réelle des farines se consomment à Lyon, chiffres dont la vérité est incontestable, l'administration municipale comprendrait que l'abaissement du prix du pain était tout à la fois un acte de justice et une nécessité. Il y avait justice pour les consommateurs à moins payer une taxe mal établie, reposant sur des bases erronées, préparée avec soin par la spéculation pour arriver à maintenir le pain à un taux élevé quand celui des farines diminue; il y avait justice à déjouer des calculs dont elle n'aurait pas à s'occuper s'ils restaient confinés dans le cercle des transactions particulières, mais qui prennent un caractère peu moral quand ils traitent à l'approvisionnement public, quand ils affectent l'objet de cette importance, quand ils ont pour résultat de constituer un gain illicite sur la subsistance journalière de deux cent mille individus, car la taxe de la ville de Lyon sert naturellement de régulatrice dans les communes suburbaines et les environs. Il y avait pour l'administration nécessité de modifier la taxe et de prouver ainsi qu'elle n'était pas dupe des manœuvres employées pour maintenir durant quelques jours des cours fictifs; il y avait nécessité pour elle à se montrer sévère des intérêts de la classe ouvrière livrée aux plus rudes travaux et gagnant à peine de quoi subvenir à ses besoins les plus impérieux. Il est vrai que c'était simplement une nécessité morale, une nécessité de dignité.

Nous avons été trompés dans nos légitimes espérances, l'administration n'a pas voulu apporter à la situation des ouvriers une amélioration qui dépendait entièrement d'elle; la population continuera à payer, dans la quinzaine qui commence, le pain blanc à 50 centimes, le pain de ménage à 45 centimes le kilogramme. Nous avons démontré cependant que le premier ne devait pas être vendu plus de 40 centimes, nous avons en main les preuves que le second n'en vaut pas plus de 38, et dans ces prix de vente il est laissé au commerce et à la boulangerie les bénéfices naturels et légitimes qu'ils doivent trouver dans le travail.

Que l'administration se persuade donc bien que les blés de Pologne et ceux de Roumélie, qui coûtent moins encore que les blés de France, entrent pour plus des deux tiers dans la fabrication des farines qui servent à la consommation lyonnaise; qu'elle apprenne que la hausse a été long-temps maintenue sur le marché de la Guillotière par des manœuvres, par un trafic habile: on faisait répandre dans les campagnes le bruit d'une hausse croissante; les cultivateurs attendaient, dans l'espoir de réaliser de plus grands profits; le marché était peu fourni; les blés qu'on y amenait étaient enlevés, soit par les consommateurs, soit par la spéculation; le prix des farines fabriquées avec ces blés de pays payés plus cher qu'ils ne méritaient servait à établir la taxe, comme si elles entraient seules dans la consommation, tandis qu'elles fournissaient seulement un tiers au plus. Toute la différence de prix entre les blés obtenus par les blés exotiques et celles qui proviennent des blés de pays constituait donc un bénéfice considérable encaissé par les marchands en gros, et qui, en réalité, ne devait amoindrir les charges de la population, profiter au contraire, si le soin des subsistances publiques n'était pas stupidiement abandonné à la spéculation, à l'agiotage, si les prétentions des économistes de notre époque ne proclamaient pas tout d'abord la fausse doctrine du laissez-faire.

L'administration municipale savait-elle les manœuvres opérées sur le marché? connaissait-elle les éléments de la fabrication du pain? Si elle ignorait tout cela, il faut avouer qu'elle est bien mal servie, qu'elle néglige singulièrement les choses auxquelles des magistrats habiles, éclairés, soucieux du bien-être public, accorderaient toujours une attention soutenue, donneraient une haute importance. Si, au contraire, elle savait tout ce que nous venons de lui rappeler, pourquoi donc n'a-t-elle pas abaissé le prix du pain? Pourquoi n'a-t-elle pas compris que les intérêts d'une population ne devaient pas être sacrifiés à des intérêts moins graves, moins importants, à des intérêts de spéculation?

Mais si nous pouvons douter que l'administration eût, en ce qui touche l'emploi des blés étrangers, les éléments indispensables à l'appréciation exacte de la valeur des farines et par conséquent du pain, il est un autre fait patent, public, qui aurait dû amener hier une modification de la taxe, et qui cependant est demeuré sans influence. La taxe s'établit deux fois par mois sur les prix de la dernière quinzaine; or, le cours des blés a baissé à Lyon dans la période de quinze jours qui vient de finir. Il en devait résulter naturellement une diminution dans le prix du pain. En maintenant ce prix tel qu'il était durant la quinzaine écoulée, l'administration municipale manque donc à un devoir, compromet les intérêts de la population, met les consommateurs dans la dure obligation de payer plus qu'il ne vaut réellement un objet de première nécessité. Cela est grave; qu'elle y réfléchisse.

La question du mariage de l'infante Ferdinande avec le duc de Montpensier ne paraît pas avoir été modifiée depuis deux ou trois jours; elle n'avance ni ne recule. A Paris, la presse qui se rédige sur les notes transmises par MM. les aides-de-camp s'indigne de ce que la France ne s'émue pas d'un si grand événement, d'un fait si national, et elle gourmande à ce propos la république et les carlistes, M. Barrot et M. Thiers. Cela est grotesque et rien de plus, et l'on ne peut empêcher le journal des précepteurs de vouloir que chacun voie les choses du même oeil que lui.

En Espagne, c'est différent; l'émotion est vive, elle n'a jamais été plus excitée. C'est, qui le croirait? l'*Heraldo* lui-même qui nous le fait savoir.

« La foule des personnes qui se pressent, dit-il, pour signer la pétition contre le mariage de l'infante avec le duc de Montpensier, est si immense, que les individus jaloux d'écrire leurs noms au bas de ce fameux document ne pouvant tous trouver place dans les maisons où il est déposé, les promoteurs de cette heureuse idée y ont ajouté celle de sortir, suivis de groupes nombreux, pour recueillir des signatures à domicile. Il paraît qu'ils en réunissent une si prodigieuse quantité qu'ils ont dû louer des tombereaux pour porter les innombrables rames de papier griffonné en cette occasion mémorable. Que vont-ils faire maintenant de ce déluge de signatures et de paraphes? »

C'est bien là le mépris que les agents du gouvernement espagnol ont copié chez nous, et qui regarde comme si peu de chose les protestations du peuple!

Le petit incident suivant, raconté par l'*Espagnol*, donne un exemple de la physionomie de Madrid à cette heure :

« Le dernier courrier français qui a apporté les dépêches si ardemment désirées par M. Bresson au sujet du mariage du duc de Montpensier, ne connaissant pas Madrid, s'est rendu à l'hôtel des postes, et là il a demandé l'ambassade de France. Les curieux qui

stationnaient près de l'hôtel des postes ont compris l'objet de sa venue. La nouvelle s'est bientôt répandue parmi tous les groupes qui stationnaient près de l'hôtel des postes et de la Puerta del Sol. Le courrier s'est rendu sur-le-champ à l'ambassade de France; mais quand il est sorti de l'hôtel des postes, des sifflets universels se sont fait entendre, et l'ont accompagné jusqu'à la rue Mayor. Ce brave homme, déconcerté par cet accueil, a voulu accélérer sa course, et il a perdu les étriers, ce qui a contribué à augmenter le charivari.

» Nous rapportons le fait tel qu'il nous a été raconté, non pas pour applaudir à un acte d'intolérance et d'impolitesse, mais pour donner une idée de l'opinion publique et du plaisir avec lequel les Espagnols se soumettent aux influences étrangères. »

On avait annoncé à tort que M. Bresson avait déjà procédé à la demande solennelle en mariage.

« L'ambassadeur de France, lisons-nous dans la correspondance générale rédigée sous l'influence des deux ministères espagnol et français, se rendra aujourd'hui au palais afin de prendre les ordres de la reine et de la reine-mère, et de convenir du jour où il fera, avec toute la solennité d'étiquette, la demande de la main de l'infante. L'époque de la célébration du mariage n'est pas encore officiellement fixée, mais on croit qu'elle aura lieu le 10 octobre au plus tard. »

Le ministère ne soumettra pas aux cortès, dans la session qui s'est ouverte le 14, la question de dotation. On craint sans doute que l'enthousiasme déjà si grand ne déborde; on réserve donc cette discussion pour les cortès, qui s'assembleront en décembre. Quant aux mariages, ils seront célébrés par de grandes réjouissances, des feux d'artifices, des courses de taureaux.

En attendant les bandes carlistes reparaissent. Nous savions que les carlistes préparaient une insurrection dans les provinces qui sont en-deçà des Pyrénées et qui les longent. Mais le mouvement qu'on annonce, s'il s'est produit le 1^{er} septembre, n'est pas la conséquence de la nouvelle du choix de la reine Isabelle, qui n'a été connue à Madrid que le 28 août. Du 28 août au 1^{er} septembre, on n'aurait pas eu le temps de savoir la détermination d'Isabelle, ou plutôt de Christine et de M. Bresson. Mais peu importe l'origine de cette levée de bouilliers; il y a là un noyau qui peut servir, dans les circonstances actuelles, de point de ralliement. C'est donc un danger que le gouvernement espagnol va avoir, au milieu de ses autres embarras, à conjurer. Après celui-là n'y en aura-t-il pas d'autres venant d'un parti tout différent?

On nous adresse la lettre suivante avec prière de l'insérer :

Monsieur le rédacteur,
Monsieur Louis Bonnardet vient d'adresser deux lettres successives au *Courrier de Lyon* pour expliquer sa conduite vis-à-vis du parti conservateur. Ce candidat malheureux se donne beaucoup de peine pour enseigner l'union à son parti, auquel il a donné un curieux exemple de désintéressement. Selon M. Bonnardet, si quelques conservateurs ont voté pour M. Bouillier, ils ont commis une faute capitale; ils devraient maintenir leurs prétentions absolues, et ne jamais se rapprocher; qu'importe que le nom choisi fût environné de la considération générale?

M. Bonnardet a-t-il fait ce qu'il recommande si bien? Long-temps avant l'élection de la section du Jardin-des-Plantes, les électeurs ont été vivement sollicités, ceux de l'opposition plus que les autres. M. Bonnardet avait écrit à ceux-ci en réclamant leurs suffrages au nom de ses opinions prétendues progressives et réformatrices.

Supposons qu'en l'absence du candidat produit par l'opposition, la question eût été posée entre M. Bonnardet et M. Blanc-Ferrouillat, ce dernier candidat pur de toute alliance démocratique; supposons qu'appuyé tout à la fois par des hommes qu'aurait séduits sa profession de foi réformatrice, et présenté comme drapeau par les conservateurs, il eût été permis à M. Bonnardet d'occuper la position reprochée par lui à M. Bouillier, can-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 18 SEPTEMBRE.

UNE MÉPRISE.

(Suite.)

Il vint le soir, quelques dames entouraient Diane; Péters était assis sur le haut dossier du fauteuil de la jeune fille, qui levait fréquemment ses beaux yeux sur lui. Tervis était à ses côtés.
Une conversation roulait depuis quelques instants sur une noble dame de province qui n'avait pas craint d'épouser en secondes noces un bellâtre, dit-on, un homme de robe et de mince mérite, et tout le noble aréopage se livrait contre ces indignes mésalliances encore trop communes.

— Voilà ce que je n'ai jamais compris, disait la belle Diane avec négligence, comment une femme portant un grand nom peut-elle s'oublier à ce point?

— C'est le sourcil, son visage s'assombrit.
— Noble de cœur, dit-il d'une voix grave, cela ne suffit-il pas? Et l'aristocrate se pencha vers elle et lui dit : — Noble de cœur, prince, répondit Diane en relevant la tête pour regarder son fiancé.

— Péters ne répondit pas à son sourire, et reprit : — Ainsi donc, si j'avais été pauvre et obscur...

— C'est été un grand malheur... mais je ne vous aurais pas connu.

— Vous avouez donc, Diane, que, sans mon titre de prince, je n'aurais aucun mérite, aucune des qualités qui m'ont fait obtenir vos faveurs?

— Je n'ai pas dit cela; mais l'amour vit de gloire, d'honneur, d'admiration, de vous, votre tendresse m'élève; je m'oublie lorsque je suis aimé de tous. Me ferez-vous un crime de cela?

— L'ambassadeur souriait toujours, et Péters était toujours grave. Le duc de Tervis commençait à s'inquiéter.

— L'ambassadeur expliqua ainsi, reprit Péters, pourrait recevoir une autre fois la vilaine pensée... Si vous aviez été obscur, perdu dans la foule, j'aurais pu, séparée de vous par mon rang et les exigences du monde, deviner le cœur que j'aurais perdu. Mais aujourd'hui vous descen-

driez de votre haute position, que vous seriez encore l'époux de mon choix. Diane avait dit ces mots à voix basse afin que Péters seul les entendit. Il ne pouvait être dupe. Ce sont là de ces phrases consacrées, que l'on prononce avec la certitude qu'on n'aura jamais l'occasion de prouver leur sincérité. Le nuage sombre que les paroles de la jeune fille avaient amené sur le front de Péters y demeura encore quelques instants, puis il releva la tête vivement, comme pour chasser d'importunes pensées, et la soirée s'acheva sans autre incident.

Le lendemain, à midi, Diane et Péters étaient agenouillés devant le chapelain du comte du Haumont, dans la chapelle du château. Tout ce que l'Alsace et la Lorraine renfermaient de plus beaux noms était représenté à cette pieuse cérémonie. Le vieux comte, vivement ému, les yeux humides, appelait les bénédictions du ciel sur les deux époux. Le baron de Tervis laissait errer sur ses lèvres un sourire de triomphe et de joie infernale.

Lorsque tout fut fini, on entra dans les appartements du château, et les époux et tous les nobles invités prirent place à un somptueux banquet où chacun fit assaut de gaieté et d'esprit. Diane et Péters étaient recueillis et silencieux: le bonheur vrai et profondément senti n'a point de paroles vaines et de gaieté bruyante.

Tervis seul n'était pas au banquet.

Quand le soir vint, on passa dans les salons brillamment éclairés. Le signal du bal fut donné. Diane devait l'ouvrir avec le duc d'Osmond, gouverneur de l'Alsace. Déjà elle s'avancait au milieu du salon avec son danseur, lorsque le baron de Tervis parut devant elle, et s'inclinant :

— Madame, dit-il avec une fausse tristesse, il m'est pénible de venir troubler un si beau jour par une révélation qu'il est de mon devoir de vous faire devant tous.

Péters était debout à quelques pas de Diane; une légère pâleur montait à son front pendant que le baron parlait.

— Qu'est-ce donc, Monsieur le baron? demanda Diane avec une surprise inquiète.

— Madame... un imposteur a trompé mes souvenirs, et, abusant de mon imprudente confiance, s'est introduit chez moi... et dans votre noble maison. Cet homme a pris un faux nom... un faux titre pour nous tromper tous. Cet homme s'est dit prince pour épouser la descendante d'une des premières maisons d'Alsace. Cet homme... c'est Péters, un pauvre étudiant allemand... c'est votre époux.

Tout le monde demeura frappé de stupeur. Diane était devenue d'une effrayante pâleur.

— Mais... c'est impossible! dit-elle d'une voix étouffée.

Péters était toujours immobile, les yeux fixés sur Diane avec une profonde anxiété.

— C'est malheureusement la vérité, Madame, reprit le baron, qui ne pouvait entièrement cacher sa joie cruelle. Je puis vous en donner des preuves. Le véritable prince de Hesse est marié. Mais vous serez indulgent. Le Péters vous a donné de grandes preuves d'amour. Pour vous obtenir, il a sacrifié son honneur, exposé sa vie ou tout au moins sa liberté... Il s'est fait faussaire, presque voleur; car, pour briller, il a emprunté les vêtements qui le couvrent, et l'or qu'il jetait en roi sur un tapis, il ne pourra le rendre... Ce sont là des preuves d'amour.

— C'est impossible! s'écria encore Diane pâle et tremblante en se tournant vers son mari. Répondez prince, cet homme ment, n'est-ce pas?... Oh!... il ment!... Répondez donc!...

— Il dit vrai, Madame; je me nomme Péters.

— Péters!... Vous n'êtes pas le prince de Hesse?...

— Je suis un pauvre étudiant... qui vous a vue et vous a aimée.

— O mon Dieu!... mon Dieu! murmura Diane qui chancelait.

— Baron de Tervis, dit le vieux comte, à peine revenu de sa stupeur, et qui semblait écrasé sous la révélation terrible qui venait d'être faite, vous vous êtes lâchement vengé, et vous rendez raison au vieillard que vous avez déshonoré... Quant à cet indigne mariage, il sera rompu.

Et faisant un signe à ses valets rangés curieusement aux deux côtés de la porte :

— Que cet homme, ajouta-t-il en désignant Péters, soit gardé à vue dans la tour blanche.

— Quoi! Madame, dit Tervis d'un air railleur en s'adressant à Diane, vous laissez emprisonner votre époux?

— Mon époux! répondit Diane en relevant la tête; il ne l'est pas!... il ne le sera jamais!

— Diane, dit Péters d'une voix émue, hier vous me disiez que si je tombais de mon haut rang, je serais encore l'époux de votre choix.

— Hier, reprit Diane sans tourner les yeux vers lui, je croyais parler à un homme d'honneur. Aujourd'hui je ne vois ici qu'un lâche imposteur. Péters l'étudiant... Péters le menteur ne peut être l'époux de Diane du Haumont.

(La suite à un prochain numéro.)

didat de l'opposition, mais jouissant de l'estime générale, aurait-il par hasard répudié les voix de l'opposition et prié ses amis de voter pour M. Blanc, en qui se seraient réunies les principes conservateurs? Aurait-il, en faisant autrement, redouté de tirer sur ses troupes?

Au résumé, M. Bonnardet est depuis long-temps candidat aux élections municipales dans plusieurs sections; certaines qualités et sa fortune le recommandaient au choix de son parti, et cependant il a échoué avec tous ces avantages dans les sections mêmes où il prétend que domine ce parti. La leçon sera-t-elle assez sévère, et M. Bonnardet comprendra-t-il ce qui lui manque pour réussir?

Agréez, etc.

PLUSIEURS ÉLECTEURS DE LA SECTION DU JARDIN-DES-PLANTES.

Paris, le 15 septembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

A propos d'un mince événement dynastique, on a vu que de vives susceptibilités pouvaient s'élever entre les gouvernements; et il faut reconnaître que dans les états monarchiques les questions de personnes compliquent grandement les situations, surtout quand il s'agit d'attacher le peuple au sort de ces personnes tenant de près à la couronne.

Chacun, à coup sûr, prévoit le dénouement de l'affaire Montpensier. Que l'Angleterre proteste, ou qu'on achète son silence par des concessions dont nous paierons, un peu plus tôt, un peu plus tard, l'humiliation, nous n'aurons pas la guerre avec elle actuellement. Mais qui ne prévoit qu'elle exploitera un jour contre nous la situation qu'on s'obstine à nous faire prendre en Espagne?

Eh bien! ce jour-là l'Angleterre aura toute liberté pour nous contraindre à passer, comme en 1840, sous ses fourches caudines. A cette heure, un seul embarras l'arrêterait: c'est l'Irlande désolée par la famine, et qu'au premier coup de canon tiré en Europe, la parole d'O'Connell ne suffirait plus à comprimer. Mais nous, c'est à peine si nous osons énumérer les obstacles que la fatale pensée qui gouverne a accumulés de toutes parts. Nos finances sont engagées pour dix ou onze ans, et l'impôt ne peut plus s'accroître sans écraser le peuple. L'Espagne, pour qui nous avons fait des vœux après la mort de Ferdinand, voit en nous aujourd'hui les auteurs de tous ses maux, des protecteurs qui ressemblent à des maîtres, et qui encouragent l'illégalité sanglante de son gouvernement, la violence des uns et la corruption des autres. Abd-el-Kader menace le Maroc; quand il s'en sera emparé, il fraternisera avec Gibraltar qui l'excite, et l'Angleterre aura encore là un point d'appui contre nous. A Tahiti, on nous traite comme des mal-faiteurs, comme des pirates, et là se voit encore le doigt de l'Angleterre qui nous désigne comme des tyrans aux indigènes.

En prévision d'une guerre possible, on aurait dû, depuis long-temps, donner à nos colonies de la stabilité, en indemnisant les colons et en abolissant l'esclavage. On laisse l'émancipation future suspendue sur la tête des planteurs comme une menace, et on n'émancipe pas; de sorte que si la guerre éclatait, il ne faudrait qu'une étincelle pour allumer l'insurrection parmi les noirs dans nos Antilles et à Bourbon.

Avons-nous d'ailleurs besoin d'insister sur la situation de la France au dedans, sur les difficultés qui peuvent naître de l'inégalité entre les différentes classes, inégalité qu'un pouvoir sage se serait appliqué à faire disparaître peu à peu, en donnant satisfaction aux travailleurs qui souffrent, en étendant les droits politiques, en laissant l'élection jouer franchement le rôle décisif qui lui est réservé dans les pays où la souveraineté du peuple n'est pas un vain mot? Ne voyons-nous pas, au contraire, les classes ouvrières et la bourgeoisie laborieuse aussi, s'indigner contre l'omnipotence de cette aristocratie de billets de banque qui règne et gouverne, et qui méprise ce peuple dont elle sort, et par lequel elle s'enrichit insolument?

Problèmes menaçants au dedans, impuissance au dehors où les alliés nous manquent, où les amitiés se refroidissent, où l'Angleterre nous annihile partout: voilà la situation que les seize ans écoulés nous ont faite. Que les conseils-généraux ne manquent pas d'en féliciter le gouvernement.

On lit dans le *Charivari*:

LA MÉDECINE POLITIQUE POUR FAIRE PENDANT A LA MÉDECINE LÉGALE.

« Le mariage de la reine Isabelle et celui de l'infante continuent de préoccuper au plus haut point l'Espagne et l'Angleterre; la walse de M^{lle} Frisette et le cancan de M. Brididi préoccupent plus vivement la France.

« La difficulté est posée, comme nous l'avons dit l'autre jour, de la manière qui suit: Si la reine Isabelle doit avoir des enfants, le mariage de l'infante avec le prince de Montpensier a moins d'inconvénients et il peut être toléré. Si, au contraire, la reine ne doit pas avoir d'héritiers, ce mariage offre mille dangers, et l'Europe doit s'y opposer.

« Cela étant, la diplomatie française, qui veut naturellement marier son prince, a intérêt à montrer la reine et son époux parfaitement capables de se reproduire; la diplomatie européenne, qui voit, au contraire, cette alliance de mauvais œil, a pour tactique de prétendre la reine stérile et son futur mal constitué...

« Grande difficulté morale dont la solution dépend d'une condition physique!

« Question de haute politique qui se transforme en question de basse médecine!

« Ne croyez-vous pas entendre d'ici les deux diplomaties échanger entre elles un édifiant prologue, à peu près dans ce goût:

« La diplomatie européenne: Mais voyez donc le corps déjeté du prince François; il a le cou long et les épaules étroites.

« La diplomatie française: Les gens maigres sont quelquefois les plus forts.

« La diplomatie européenne: Il n'est pas positivement maigre; il est flasque... Et puis sa voix de fausset!

« La diplomatie française: Ce sont les meilleurs tempéraments; quant au fausset, c'est sans doute que les amygdales le gênent.

« La diplomatie européenne: Et la reine? Elle n'a que le souffle!

« La diplomatie française: Je ne trouve pas; c'est l'effet de son âge: elle grandit encore.

« La diplomatie européenne: D'ailleurs le médecin de la reine me l'a positivement assuré.

« La diplomatie française: Son chirurgien m'a dit le contraire.

« Etc., etc., etc. »

« Aujourd'hui on ne doute pas de la conclusion du mariage Montpensier, et l'Europe, tout en maugréant, semble en avoir pris son parti. Peut-être, par l'adresse de ses médecins et par la cor-

ruption de docteurs étrangers, la France est-elle parvenue à convaincre les puissances que le prince François d'Assises est un gail-lard, et que l'innocente Isabelle a toutes chances de tourner à la mère Gigogne.

« Le mariage aura lieu; mais quand il sera conclu, le conflit diplomatique pourra bien renaître avec les défiances des cours étrangères. Si la reine Isabelle n'a point d'héritiers, on protestera de toutes parts contre le couple Montpensier, et l'on ne manquera pas de prétendre, ou que le cabinet des Tuileries a trompé sciemment l'Europe en l'induisant à croire à la fécondité du couple royal, ou que cette diplomatie, pour rapprocher du trône l'épouse du prince français, pousse elle-même à la stérilité du mariage. Qui sait? On l'accusera peut-être d'avoir jeté un sort sur les pauvres époux et opéré un maléfice en nouant l'aiguillette, comme au moyen-âge!

« On verra se renouveler les luttes médicales et pharmaceutiques qui ont assailli un autre roi d'Espagne et fourni à M. de La-touche le sujet de sa spirituelle comédie.

« La diplomatie anglaise fera conseiller au prince François, par ses médecins, de suivre un régime tonique et même échauffant; elle le condamnera aux truffes, à la salade de homard, au gingembre, et enverra la reine prendre les eaux thermales les plus fécondantes.

« Si, malgré toutes ces excitations, il ne vient pas d'héritier, on suspectera la diplomatie française de faire prendre aux augustes époux des débilittants et des laxatifs.

« Voyez-vous ce malheureux couple soupçonné d'être ballotté entre l'irritant et l'émollient, entre la moutarde et l'orgeat, suivant que prédominera l'influence prolifique de l'Europe ou l'influence anti-prolifique de la France?

« O inviolabilité des personnes royales!... ô majesté du trône!... ô monarchie!... »

ÉTAT DES PARTIS EN ANGLETERRE.

On lit dans la *Semaine*:

« Grâce au concours loyal de sir Robert Peel et de ses cent douze partisans, le ministère Russell est consolidé, au moins pour quel-ques temps. L'adoption de la loi qui tend à égaliser les droits sur les sucres coloniaux et étrangers a de nouveau constaté l'impuissance du parti *protectioniste*, tandis que la discussion a mis définitivement en évidence l'hostilité systématique de lord Stanley et de lord Bentinck, non seulement à l'égard des whigs, mais encore à l'égard de sir Robert Peel. Ainsi se manifeste une nouvelle division des partis en Angleterre: 1^o les Tories purs, sous la conduite des lords Stanley et Bentinck; 2^o les Tories-whigs, sous la conduite de sir Robert Peel; 3^o les whigs, sous la conduite des lords Russell et Clarendon, aujourd'hui maîtres du pouvoir.

« Le principe du bill des céréales une fois adopté, la pratique entraînait des conséquences étendues. Au nombre de celles-ci était la liberté du commerce pour les colonies. Du moment que le blé colonial perdait la faveur du monopole en Angleterre, son débouché devenait incertain. Le ministère whig n'a fait qu'ajouter la conclusion aux prémisses posées par sir Robert Peel, en proposant et en faisant adopter un bill qui donne aux colonies cette liberté commerciale dont la métropole est actuellement dotée, et leur permet d'exporter partout où elles le jugeront avantageux les produits de leur agriculture.

« Voilà donc lord Russell libéré des plus grandes difficultés du moment et assuré de vivre sans trouble jusqu'à la session prochaine. Que fera-t-il pour préparer cette session? Plusieurs sont d'avis que la chambre des communes est épuisée. Ses déchirements intérieurs, la transformation de ses partis, les inimitiés nées à la suite, tout conspire, dit-on, à lui ôter son caractère propre, son énergie collective. Elle a besoin, en un mot, de se retremper dans le flot populaire, et c'est ce qui donne lieu au bruit d'une dissolution, seul moyen pour les whigs de faire sanctionner par la majorité du pays leur retour au pouvoir, du plutôt aux révolutions intestines du parlement qu'à une manifestation directe de l'opinion publique en leur faveur. En attendant, la session actuelle, une des plus longues qui aient eu lieu en Angleterre, vient de se clore par une prorogation, conformément à l'usage.

« Une seule question préoccupe en ce moment le ministère Isturiz. Le Portugal, excédé de la domination des frères Cabral, a secoué leur joug. L'ancien parti septembriste a repris le pouvoir; il n'en a pas mésusé sans doute, car il a mis à la tête du gouvernement Palmella, le représentant de la haute aristocratie et l'un des plus fermes soutiens de la charte de dom Pedro. Le parti septembriste aurait pu abolir cette charte et rétablir la constitution démocratique qu'il donna au pays en 1838; il ne l'a pas fait, preuve qu'il a considéré sa victoire avec sang-froid, sans enivrement, et comme un moyen d'affranchir le pays d'une insupportable tyrannie, plutôt que de faire prévaloir ses vœux particuliers. Mais ce parti a accordé un refuge sur le territoire portugais aux moteurs de l'insurrection de la Galice, à des officiers, à des soldats compromis dans ce mouvement qui avait pour but le renversement de Narvaez. Le ministère Isturiz, qui a succédé à Narvaez, qui a mis un terme à la tyrannie militaire de ce général, n'a pas eu le courage d'amnistier de malheureux fugitifs qui ont été en réalité ses auxiliaires. Il a exigé qu'on fit interner les réfugiés; le gouvernement de Lisbonne a donné des ordres en ce sens, et en même temps il a réclamé contre la présence des troupes espagnoles sur la frontière, disant que cette démonstration est désormais sans objet. Pour toute réponse, le cabinet de Madrid a fait marcher trente mille hommes sur quatre points limitrophes du Portugal. Réclamations plus fortes, et cette fois l'Angleterre s'en mêle. Cette puissance invoque les traités qui la lient au Portugal, et en vertu desquels elle seule prétend avoir le droit d'intervenir, au cas où la royauté de dona Maria serait en danger. Le parti libéral semble incliner forcément vers l'alliance anglaise. C'est dire à M. Isturiz qu'on n'est pas dupe de ses motifs, et qu'on voit clairement qu'il en veut moins aux réfugiés qu'au parti libéral qui tient le pouvoir à Lisbonne, et dont le triomphe, tout modéré qu'il est, lui paraît d'un mauvais exemple. Du reste, il a suffi d'une démonstration de l'Angleterre pour déterminer la retraite des troupes espagnoles qui menaçaient la frontière portugaise. Sur une injonction du cabinet de Saint-James, appuyée par la présence d'une escadre britannique dans le Tage, ces troupes sont rentrées dans leurs cantonnements.

« Nous apprenons par les journaux américains que le président des Etats-Unis vient d'adresser des propositions de paix au Mexique. Les conditions de cette paix ne sont point exprimées dans la dépêche du ministre des affaires étrangères de Washington à celui de Mexico, mais tout annonce qu'elle aura pour base la cession de la Californie comme indemnité des frais de la guerre. Cependant, l'abandon de cette belle province pouvant paraître constituer une indemnité surabondante, le président Polk comptait offrir au gouvernement mexicain, en compensation du surplus, une somme de dix millions de francs. En conséquence, il avait demandé cette somme au congrès; mais cette allégation, votée sans difficulté par la chambre des représentants, n'a pu recevoir la sanction du sénat, parce que l'heure légale de la clôture de la session (à minuit), le

3 août, vint à sonner avant que le débat fût épuisé. Cet incident, tout fortuit, replaça donc les affaires dans la situation où elles se trouvaient précédemment. Quelles en seront les conséquences? Averties à temps des intentions des Etats-Unis, les autres puissances, l'Angleterre surtout, ne s'opposeront-elles point à la cession de la Californie? Et si, comme tout le fait pressentir, la Grande-Bretagne proteste contre ce nouvel agrandissement de la république américaine, quel rôle la France jouera-t-elle dans ce débat? Verra-t-on la diplomatie de M. Guizot offrir une seconde fois au cabinet anglais le concours aveugle et inintelligent qu'il lui prêta naguère dans la question du Texas? C'est ce que les événements ne tarderont pas à nous apprendre. »

Elections municipales de Lyon.

SECTION DU LYCÉE. — 17 SEPTEMBRE 1846.

(2^e tour de scrutin.)

Votants 159

M. Nepple 82

M. Mermet 68

M. Balme 9

M. Nepple a été élu conseiller municipal.

Afrique française.

Nous recevons l'*Echo d'Oran* du 5, auquel nous empruntons les nouvelles suivantes:

« Les nouvelles que nous recevons de tous les points de la province confirment la sécurité générale qui y règne depuis quelque temps.

« Il paraît que les sages dispositions prises dans l'Ouest pour surveiller les tentatives d'Abd-el-Kader dans le Maroc, et les soins mis à intercepter ses émissaires dans l'intérieur, ont complètement éteint les ferments d'hostilité.

« On avait craint un instant que l'absence de M. le maréchal duc d'Isly et celle de M. de Lamoricière fussent exploitées, surtout dans un moment où les jeunes du rhamadan surexcitent le fanatisme des indigènes; mais ces craintes s'évanouissent tous les jours devant les faits rassurants qui sont constatés de tous côtés.

« Les Arabes, devant l'expérience des maux que la guerre leur a causés, commencent à comprendre qu'ils n'ont aucun intérêt à soulever de nouvelles tempêtes; les tribus sahariennes, pressées par la faim, savent que ce n'est qu'en assurant elles-mêmes la paix intérieure, qu'elles pourront faire leurs approvisionnements, et celles qui sont plus rapprochées de nous pensent sérieusement à réparer par la culture des terres les pertes considérables qu'elles ont éprouvées depuis quelques années.

« A moins de graves événements, nous oserions garantir que cet état satisfaisant, qu'affermiront d'ailleurs les mouvements prochains de nos colonnes d'automne, se maintiendra long-temps.

« Nous avons annoncé qu'environ 2,000 chameaux étaient attendus à Mascara pour y prendre des grains; nous en attendons une grande partie à Oran.

« Demain dimanche, un convoi part pour Sidi-bel-Abbès, d'où un second sera dirigé sur Daya.

« M. le général d'Arbouville, commandant par intérim la province, est en ce moment en tournée d'inspection à Mostaganem; il a déjà inspecté les troupes de Mascara. Nous l'attendons sous peu de jours.

« M. le général de Létang est pour le même objet à Mizerghin, où il inspecte le régiment des spahis.

« Le courrier le *Ténare* a mis à terre, à Mostaganem, M. le général Péliissier, qui va reprendre le commandement de sa colonne.

« On parle vaguement d'un prochain mouvement sur le Maroc, où nos troupes seraient appelées pour appuyer Muley-Abd er-Rhaman, dans le cas où une fermentation produite par la présence d'Abd-el-Kader prendrait plus de consistance; mais nous n'ajouterons foi à ces bruits, qui, jusqu'à ce jour, ne sont justifiés par aucune mesure de quelque importance, que lorsque nous en aurons des indices plus certains.

« Il n'y a pour le moment rien de remarquable sur la frontière du Maroc que les approvisionnements qui s'y font depuis environ un mois et les travaux qu'y exécute le génie pour y perfectionner ses baraquements. »

— Le tribunal de Bone a continué, du 24 août au 4 septembre, les débats de l'affaire Philiberti.

Les audiences du 24 au 28 inclusivement ont été consacrées aux interrogatoires des accusés et à leur confrontation, soit entre eux, soit avec les principaux témoins.

Les plaidoiries ont eu lieu le 31 août et jours suivants, et le vendredi 4 courant, M. le président a prononcé d'une voix émue, et au milieu du plus profond silence, le jugement longuement motivé, par lequel les accusés Forcioli, Philiberti et Wittersheim, déclarés coupables, dans les proportions indiquées par le jugement, de détournement de denrées appartenant à l'Etat et de faux en écritures authentiques, comme fonctionnaires publics, sont condamnés, avec l'admission de circonstances atténuantes, les deux premiers à six années et Wittersheim à huit années de réclusion; tous les trois à l'exposition publique et à la restitution, à titre d'amende, du quart des détournements commis par chacun d'eux; plus, envers l'administration, à des dommages-intérêts s'élevant en totalité à 14,771 fr. 84 c., et aux frais envers l'Etat. Riveccio est acquitté.

Au prononcé de ce jugement succède une agitation inexprimable dans l'auditoire. Forcioli et Philiberti sont atterrés, Wittersheim paraît consterné, et la foule s'écoule lentement.

TOULON, 14 septembre. — La frégate à vapeur l'*Asmodée*, commandée par M. Blanc, capitaine de vaisseau, partie de Naples le 10, est arrivée dans la soirée de samedi sur notre rade, avec des dépêches du vice-amiral prince de Joinville.

L'escadre a quitté Naples en même temps que l'*Asmodée*, qui doit aller la rallier incessamment, faisant route pour le golfe de Spezzia.

On nous assure que ces forces navales vont recevoir l'ordre d'aller se montrer sur les côtes du Maroc, où leur présence dans les circonstances actuelles ne pourrait manquer de produire un excellent effet.

Le bâtiment à vapeur le *Liamone* a jeté l'ancre cette nuit sur notre rade, venant d'Oran, qu'il a quitté le 7 de ce mois.

La frégate à vapeur l'*Orénoque*, commandée par M. Béchameil, capitaine de vaisseau, partie d'Alger le 12, a jeté l'ancre aujourd'hui sur notre rade, avec la correspondance et 168 passagers.

Les nouvelles arrivées par ce bâtiment n'offrent aucun intérêt.

Une lettre apportée par l'*Orénoque* annonce d'une manière positive le prochain retour à Alger de M. le maréchal duc d'Isly, qui ira reprendre les rênes du gouvernement en Algérie.

La frégate à vapeur le *Cacique* a repris la mer, allant rallier l'escadre aux ordres du prince de Joinville. M. le contre-amiral Her-

SESSION DE 1846-1847.

Commerce.

Transports.

Asi :	
Par terre, non compris les houilles que le roulage local amène de Rive-de-Gier à Lyon.....	78,650 tonnes.
Par le Rhône et la Saône (navigation ordinaire ou bateau à vapeur).....	970,825
Par le chemin de fer de Saint-Etienne.....	753,125

Impôts directs.

Patentes.

de l'impôt des patentes.

étude approfondie de la situation de chacune

du d'importe quel côté : il n'y a pas de "front" ;

Cadastre.

Instruction primaire.

Ecoles normales.

Instruction secondaire et supérieure.

Ecole et faculté de médecine.

Ecole de droit.

Ecole vétérinaire.

Secours aux communes.

(La suite à un prochain numéro.)

Spectacles du 17 septembre.

BULLETIN DES SOIES.

A Romans, les soies de pays valent toujours de 54 à 56 fr. le kilog.
A Marseille, la vente était toujours très lente : peut-être repren

4-elle plus d'activité lors des débarquements qui doivent s'opérer cette semaine en soies de Perse, Salonique et Mestoup.

Les qualités fines sont toujours à peu près délaissées par suite de la ténacité de nos importateurs.

Les ventes principales ont été de : 51 balles Mestoup P. G., 18 f. 25 c. le demi-kilog. — 9 balles Perse, 15 f. 50 c. à 15 f. 50 c. — 6 balles Bengale, 14 f. — 3 balles Castravan, 14 f. 50 c. — 3 balles Brousse G. G., 16 à 17 f. 50 c. — 2 balles Mestoup G. G., 18 à 19 f.

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

On vient de fonder à Paris ce qu'on appelle l'Œuvre de Sainte-Marie du Liban. Cette œuvre a, dit-on, pour objet principal la fondation à Paris d'un collège destiné à donner à un certain nombre de jeunes catholiques maronites une éducation gratuite qui leur permettra de rapporter dans leur pays les lumières des sciences, des arts et des lettres, puisées à une source française. Si cet établissement n'est pas une manifestation du parti qui cherche à fortifier son influence pour saper l'Université, nous le soutiendrons de nos vœux, puisqu'il sera de nature à empêcher de s'accomplir l'œuvre de vandales que les Druses et les Anglais ont entreprise pour anéantir les vieux souvenirs français au mont Liban.

— Jeudi dernier, dit l'Abécille de Fontainebleau, à sept heures du matin, on portait à sa dernière demeure la dépouille mortelle de l'un des plus anciens employés du palais de Fontainebleau, Jean-Victor Aly, ancien mameluck, Circassien d'origine, et dont le véritable nom de famille était Lacumucortquetamcor. Ramené d'Égypte par le général Bonaparte, et incorporé dans les mamelucks, Aly passa plus tard au service de l'impératrice Joséphine; puis, en 1804, il fut placé au palais de Fontainebleau comme garçon d'appartements, et il a gardé cet emploi jusqu'à sa mort.

— On écrit de Saussens, canton de Caraman, à l'Emancipation de Toulouse :

« Le 7 septembre, à l'entrée de la nuit, une meche incendiaire a été trouvée dans une grange de l'hôtel du Grand-Soleil, vis-à-vis d'une croisée donnant sur la grande route, située au-dessus de l'entrée du relais qui dessert la diligence de Toulouse à Castres. Cette meche, en un paquet d'étoupe, entourait un autre paquet d'amadou. Autour étaient disposées des allumettes chimiques qui auraient indubitablement pris feu, si elles avaient, en tombant, rencontré la muraille ou le plancher, au lieu d'aller frapper le foin qui a amorti le frottement.

» Si le feu avait pris, tout était dévoré par l'incendie, l'auberge, le relais et l'atelier d'un forgeron qui, à eux seuls, forment la

moitié de la seule rue de l'endroit. La sécheresse ayant tiré ou épuisé toutes les citernes, tout secours eût été impossible. »

— D'après le Journal du Commerce de Rio-Janeiro, M. Hood, passager à bord de la frégate à vapeur anglaise la Dévastation, va à Montevideo en qualité de consul-général.

— On écrit d'Ostende :

« Le prince Louis-Napoléon a débarqué samedi, venant de Londres, et est descendu à l'hôtel des Bains, où il doit attendre l'autorisation nécessaire pour aller recueillir à Florence la succession de son père. »

— Il existe à Cendrieux (Dordogne) deux cas de longévité fort remarquables dans les demoiselles Chantre, dont l'une est dans sa 106^e année et l'autre dans sa 104^e. Elles sont donc nées toutes deux au milieu du règne de Louis XV. A part un peu de surdité, elles n'ont encore reçu l'atteinte d'aucune infirmité et jouissent pleinement de leur raison.

— La Sentinelle des Pyrénées rapporte le fait suivant :

« Dernièrement un capitaine d'artillerie, en garnison à Saint-Jean-de-Luz, chassait dans les environs du fort Socca et venait de tuer une poule d'eau. Un artilleur nommé Baudras, qui l'accompagnait, a voulu aller la ramasser, et s'est enfoncé dans un trou profond où il s'est noyé. Son capitaine, ne sachant pas nager, a été dans l'impossibilité de le sauver. »

Nouvelles Etrangères.

IRLANDE.

En Irlande, le gouvernement prend des mesures pour venir au secours de la population. M. Labouchère a adressé à ce sujet aux commissaires une lettre dont les deux passages suivants donnent à peu près la substance :

« Il doit être bien entendu que le gouvernement n'a nullement l'intention d'intervenir toutes les fois qu'on pourra raisonnablement compter voir le marché suffisamment approvisionné par le commerce ordinaire. Quant aux districts où l'on ne peut l'espérer, il sera absolument nécessaire d'y envoyer des subventions; mais les dépôts publics ne seront ouverts que lorsque la population sera hors d'état d'acheter au commerce particulier à un prix raisonnable.

» Le lord lieutenant connaît la patience admirable dont a fait preuve la population d'Irlande au milieu de cruelles privations. Il espère que l'assurance de sa continuelle sollicitude pour soulager la détresse du peuple par tous les moyens en son pouvoir contribuera à calmer ses craintes, et préviendra ces nombreux rassemblements qui alarment beaucoup de personnes, et ne peuvent être d'aucune utilité à ceux qui y prennent part. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 15 septembre 1846.

Avant l'ouverture, le 3 0/0 a ouvert au parquet à 84 10. Il est monté avec une extrême lenteur à 84 20 et il a fermé à ce prix. Dans la coulisse, il est resté à 84 22 1/2. Peu d'affaires. Aucune nouvelle.

Trois pour cent.....	84 10	Versailles (rive droite) ..	287 50
Quatre pour cent.....	111 75	Paris à Orléans.....	1285 50
Cinq pour cent.....	118 80	Paris à Rouen.....	230 50
Emprunt de 1844.....	101 50	Rouen au Havre.....	23 50
Trois pour cent belge....	102 1/2	Avignon à Marseille.....	230 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge....	103 1/2	Strasbourg à Bâle.....	637 50
Cinq pour cent belge....	102 1/2	Orléans à Vierzon.....	576 25
Cinq pour cent napolitain.	101 50	Orléans à Bordeaux.....	485 50
Récépissés Rothschild....	102 1/2	Amiens à Boulogne.....	733 75
Cinq pour cent romain....	39	Monte-Casino.....	507 50
Trois pour cent espagnol.	3480	Chemin du Nord.....	515 50
Banque de France.....	1200	Dieppe et Fécamp.....	533 75
Comptoir d'Escompte.....	950	Paris à Strasbourg.....	492 50
Banque belge.....	1220	Tours à Nantes.....	472 50
Caisse Lafitte.....	1392 50	Paris à Lyon.....	533 75
Obligations de Paris.....	1080	Lyon à Avignon.....	533 75
CHEMINS DE FER.....		Bordeaux à Cette.....	533 75
Saint-Germain.....		Bordeaux à la Teste.....	

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 17 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	945	945 75	945	947 50
prime d. 10.	»	»	»	»	953 75	»
Paris à Orléans..	»	»	»	»	1286 25	1287 50
prime d. 10.	»	»	»	»	1292 50	»
Paris à Rouen..	»	»	967 50	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	638 75	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes..	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	»	»	737 50	738 75
prime d. 10.	»	»	»	»	742 50	743 75
Paris à Lyon..	»	»	535	535 75	533 75	535
prime d. 10.	»	»	»	»	537 50	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Brun, avoué licencié à Lyon, rue du Bœuf, n. 31.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant une sentence rendue en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon le vingt-sept juin 1845, le sieur Jacques Bergeret, marchand de volailles, domicilié en la commune de la Guillotière, l'un des faubourgs de Lyon, Grande-Rue, par le ministère de M^e Brun, avoué près ledit tribunal, est resté adjudicataire, au prix principal de douze mille cent cinquante francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges, d'immeubles consistant en une maison en construction et cour, situés à la Guillotière, à l'angle des rues Félicité et des Asperges, saisis au préjudice du sieur Christophe Joannot, dit quelquefois Joannon, maître-maçon et entrepreneur de bâtiments, domicilié à la Guillotière, rue Félicité, chez la dame veuve Giliert, logeuse. Ces immeubles ont été vendus par la voie de l'expropriation forcée, à la requête de la dame Fayolle et C^e, débarqueurs de pierres, demeurant à Lyon, quartier de la Butte.

Le sieur Jacques Bergeret, voulant purger les hypothèques légales qui peuvent grever les immeubles par lui acquis, a fait déposer, le vingt-neuf juillet 1846, au greffe dudit tribunal, conformément aux dispositions de l'art. 2194 du code civil, par le ministère de M^e Brun, avoué, une copie dûment collationnée de ladite sentence, dont un extrait a été de suite affiché, conformément à la loi, dans le tableau placé à cet effet dans l'auditoire dudit tribunal, ainsi que cela est constaté par l'acte rédigé ledit jour par M. Luc, greffier en chef dudit tribunal.

Cet acte de dépôt a été signifié, à la diligence dudit sieur Bergeret, par exploit enregistré de Poy, huissier à Lyon, à la date du dix septembre 1846 :

1^o Au sieur Christophe Joannot, déjà nommé, en sa qualité de tuteur légal des enfants mineurs qu'il peut avoir des défunt Gasne et Catherine Jarry, ses deux premières femmes; lesquels enfants peuvent prétendre des droits sur les biens expropriés comme héritiers de leurs mères ;

2^o A dame Françoise Lesoutre, épouse dudit Christophe Joannot, avec lequel elle demeure, et pouvant en cette qualité prétendre des droits sur les biens expropriés à raison de ses reprises dotales ;

3^o Et à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, Palais-de-Justice, place de Roanne.

Toutes ces significations ont été faites avec sommation à tous les sus-nommés de requérir, dans le délai de deux mois à partir de leurs dates respectives, au bureau des hypothèques de Lyon, l'inscription de toutes les hypothèques légales auxquelles les uns et les autres peuvent prétendre droit sur les biens vendus, à peine de déchéance après l'expiration de ce délai.

Et il a en même temps été déclaré à tous les sus-nommés que le sieur Jacques Bergeret ne connaissant pas tous ceux au profit desquels il pourrait exister des droits d'hypothèques légales sur les biens par lui acquis, il ferait faire la présente publication dans les formes prescrites par l'art. 696 du code de procédure civile, remplaçant dans la nouvelle loi du 2 juin 1841 l'art. 683, et d'après l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807, approuvé le 1^{er} juin suivant.

En conséquence, tous ceux qui auraient des droits d'hypothèques légales sur lesdits immeubles

DÉPÔT CENTRAL, THOREL, PARFUMEUR, 19, rue de Bressi, A PARIS

Toilette hygiénique de la peau.

BARÉGIENNE

Toilette hygiénique de la peau.

3 fr. le flacon; remise de 20 p. 100 sur vente de 10 flacons.

La BARÉGIENNE présente, sous une forme agréable, un agent doué de toutes les propriétés des Eaux sulfureuses de Barèges. Elle guérit promptement les boutons, rougeurs, taches coupées et efflorescences, etc., engendrées sur la peau par quelque cause que ce soit.

Dépôts : Vernet, Lyon; Vernet frères, Bordeaux; Thumier, Marseille; Abbadié Vidal, Toulouse

sont invités à les faire connaître par l'inscription au bureau des hypothèques de Lyon, dans le délai de deux mois à partir du jour de l'insertion, passé lequel délai ledits immeubles, tels qu'ils ont été désignés ci-dessus, passeront, affranchis de toutes hypothèques légales ou charges de cette nature, entre les mains dudit Jacques Bergeret, adjudicataire.

Pour extrait : Signé BRUN, avoué. (2307)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, quai Saint-Antoine, 11.

VENTE FORCÉE.

Le samedi dix-neuf septembre 1846, à dix heures du matin, sur la place Saint-Pierre, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en secrétaires, tables de jeu, fauteuils, canapés et chaises foncés en crin, tables, glaces, guéridon, bois de lits, vaisselle, etc. (1725)

Etude de M^e Olivier, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 2.

A placer dans Lyon, par première hypothèque, sur valeurs triples du capital fourni, au taux de 4 1/2 pour cent l'an, capitaux de fr. 50,000 et au-dessus; à 5 p. 0/0, petits et grands capitaux.

S'adresser à M^e Olivier, notaire chargé de la vente de nombreux immeubles urbains et ruraux à des prix avantageux. (3758)

A VENDRE, NOUVELLE PENSION BOURGEOISE POUR LES DAMES.

Elle est située dans un des plus beaux quartiers de Lyon.—S'adresser au Salon de Lecture, rue du Péral, 16. (1522)

A VENDRE Un fonds de bottier-cordonnier, bien situé et avantageusement connu, d'un rapport incontestable

S'adresser à M. Mouchereille, rue Petit-David, n. 4. (911)

A VENDRE pour cause de cessation de commerce, UN HOTEL dans l'intérieur de la ville, travaillant beaucoup. Il y a un bail long et une location d'un prix modéré. Le mobilier est tout neuf. On peut avec facilité s'assurer s'il est achalandé.

S'adresser à M. Chavanne, écrivain, galerie de l'Argue, escalier K. (887)

A VENDRE avec facilités pour les paiements. — UN BEAU MAGASIN DE CHAPELLE, ayant une belle clientèle, situé rue de la Marine, à Alger.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Guibaud, place aux OEufs, à Marseille. (952)

A VENDRE pour cause de départ. — UN fonds de grenerie et épicerie bien achalandé.

S'adresser, pour traiter, à Vaise, Grande Rue, n^o 50. (960)

NOTA. — On fera bien connaître la clientèle.

Adrien B. et Louis Colomb, de Paris, pavillons vitrés, place des Terreaux, 5.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE PERFECTIONNÉ,

Genre MINIATURE, ne présentant ni vivacité ni reflets, et reproduisant la plus exacte ressemblance.

Tous les jours, QUELQUE TEMPS QU'IL FASSE, de 7 heures du matin à 6 heures du soir. Ne pas craindre les temps sombres, qui souvent présentent les meilleurs résultats. (973)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIER, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

Mairie de la Ville de la Croix-Rousse.

ADJUDICATION DES DROITS DE LOCATION DE DIVERS EMPLACEMENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE,

Pendant la Fête balladoire de Saint-Denis.

Nous, maire de la ville de la Croix-Rousse, Donnons avis :

Qu'il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux conseillers municipaux, dans l'une des salles de la mairie de cette ville, le 22 septembre prochain, à midi, à l'adjudication, par voie de soumissions, de la ferme du droit de location temporaire de divers emplacements sur la voie publique, pendant la fête balladoire de Saint-Denis, qui sera tenue du 4 au 13 octobre prochain.

Les personnes qui désireront se charger de cette ferme pourront prendre connaissance, au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à trois heures après midi, du cahier des charges de l'adjudication et du plan des terrains mis en location.

Fait à la mairie, le 22 août 1846.

L'adjoint remplissant par délégation les fonctions de maire de la Croix-Rousse,

CLAPISSON. (1524)

A VENDRE tout de suite, pour cessation de commerce, un fonds de lingerie bien achalandé, et situé sur une des places les plus fréquentées de Lyon. (1512)

S'adresser rue du Commerce, 9, chez l'épicier.

ENTREPOT GÉNÉRAL

DES EAUX MINÉRALES NATURELLES

d'Allevard, Saint-Alban, Barèges, Balaruc, de Bonnes, de Bussang, de Contrexville, de Chateldon, d'Evian, de Saint-Galmier, de Challes, du Mont-d'Or, de Plombières, de Sedlitz, de Seltz, de Spa, de Vals, de Vichy, d'Uriage, et autres, Chez DESCHAMPS et GROS, pharmaciens, rue Saint-Dominique, 13. (1523)

AVIS. M. J. BONTHOUX et C^e, de Marseille, ont l'honneur de prévenir MM. les Lyonnais que le 17 courant ils pourront leur offrir un joli et bel assortiment de chevaux fins et autres.

Leurs hôtels sont toujours à la Guillotière, au Cheval-Blanc, Grande-Rue, 12, et au Flacon-d'Argent, même rue. (966)

AVIS Il a été perdu, dimanche 13 septembre, à huit heures du soir, entre Oullins et Saint-Genis, un petit Chien basset, de race anglaise, robe noire, collier et poitrail blancs, tête noire marquée de feu au museau et au-dessus des yeux, pattes blanches tachetées de feu, fouet long et noir terminé par une touffe blanche, taches de feu aux côtés de sa naissance. La personne qui le ramènera à M. Rival, négociant, place Bellecour, n^o 21, ou qui pourra fournir sur cet animal des renseignements certains, recevra une récompense de 100 fr. (972)

VOYAGEUR.

Un jeune homme de vingt-trois ans, voyageant pour Paris et pour une spécialité, désire s'attacher à une maison de commerce de Lyon. Sa position exceptionnelle lui permet de voyager à des conditions peu onéreuses. On donnera tous les renseignements désirables. (967)

Réponse, poste restante, aux initiales A. P.

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (5544)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS. Rue de la Poulaiterie, 19.